



Assises Nationales du Sport

LA LETTRE

N° 1 - Février 1993

- PLURALISME
- INDEPENDANCE
- OUVERTURE

E D I T O

UN AN APRES

Un an après Montpellier, le comité d'organisation des ANS réuni en colloque à Marly-le-Roi (10 et 11 novembre 1992) a pris trois décisions :

1- Rédiger un "Manifeste" qui constitue un engagement et un programme pour tous ceux qui y adhèrent

(ou y souscrivent).

2- Etendre les "Assises", les régionaliser ou les localiser, là et partout où le besoin s'en exprime.

3- Transformer le Comité d'Organisation des ANS en Comité National d'Assises

Permanentés du Sport (CNAPS) :

- pour poursuivre la réflexion de différents carrefours et abouter à des propositions,
- pour établir une concertation et une communication permanentes, par l'intermédiaire de "LA LETTRE, entre autres d'où la nécessité de s'y abonner" ..

LE MANIFESTE

Le sport n'a jamais paru aussi fragile que depuis qu'il est aussi fort.

Plus il agrandit le cercle de ses adeptes, multiplie ses sources de financement, diversifie ses apparences et investit les moyens d'information et de communication, plus son image devient incertaine et aléatoire. Comme si le développement démesuré et anarchique des pratiques sportives entraînait une détérioration de leur identité et même menaçait les valeurs humaines qu'elles sont censées détenir.

Deuxième constatation, liée à la première : le système fédéral associatif, sur lequel repose théoriquement le sport français, tend à n'occuper qu'une partie de plus en plus étroite de la "société sportive", tandis que se développent en dehors de lui des logiques divergentes :

- * haut niveau hyperprofessionnalisé, sur lequel pèsent avec de plus en plus d'insistance les pouvoirs publics, économiques ou médiatiques .
- * activités de loisir et de liberté (y compris celles qui s'épanouissent dans un cadre associatif sans lien avec le mouvement sportif .
- * pratiques sportives organisées aux fins d'insertion sociales, de lutte contre la toxicomanie, d'éducation spécialisée, etc...

Cette crise du mouvement sportif traditionnel revêt d'autant plus d'acuité qu'elle est aggravée par une évolution encore plus rapide dans certains pays étrangers et sur le plan des organisations internationales.

Troisième constatation : les dirigeants, les éducateurs et les animateurs du sport de base (qu'ils agissent à l'intérieur ou en dehors du système fédéral), ainsi que les responsables d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, se trouvent confrontés à des problèmes de plus en plus préoccupants et ont de surcroît l'impression qu'ils ne se trouvent jamais en position d'interlocuteurs et encore moins de participants dans la conduite du sport. Privés de moyens et de parole, ils observent avec inquiétude une évolution qu'ils ne contrôlent pas.



Quatrième constatation : les collectivités territoriales, et notamment communales, sur l'effort desquelles repose de plus en plus la pratique sportive, disposent de ressources très inégales et n'ont pas du tout la même conscience de l'intérêt que présente l'activité sportive pour la santé physique et morale des individus.

C'est de ce quadruple constat qu'est né le mouvement des Assises Nationales du Sport.

Désireux d'explorer d'une manière transversale et sans aucun a priori les problèmes que pose l'avenir du sport, afin de pouvoir transmettre des propositions concrètes aux organes de décision, les fondateurs des Assises ont rassemblé, dans un esprit de pluralisme et d'indépendance, tous ceux que préoccupe en France la situation du sport ainsi définie. Par "Sport", ils entendent, sans aucune espèce de restriction, tout ce qui concerne l'activité physique ou compétitive des individus, en association ou à titre personnel, professionnel ou amateur, à l'École ou dans l'entreprise, traditionnelle ou novatrice.

Des débats déjà tenus et des travaux déjà entamés à Montpellier (novembre 1991) et sur tout le territoire français, se sont dégagés des principes de base auxquels le mouvement permanent des ANS a décidé de donner crédit par tous les moyens en son pouvoir.

Ces principes sont les suivants :

1) Le sport est une activité humaine intégrée à la société dont elle est issue, mais qui possède en propre une logique et des valeurs sans lesquelles elle perdrait sa crédibilité et ses vertus éducatives et culturelles. Cette éthique du sport, qu'on évoque trop souvent sans en avoir perçu la spécificité et la nécessité, doit être objet de recherche et matière d'enseignement. Elle doit également être protégée, voire prescrite, partout où elle apparaît menacée.

2) Cette conception globale du sport s'accompagne de l'affirmation de son unité. Un sport morcelé serait gravement préjudiciable tant aux sportifs de haut niveau, coupés de leurs racines, qu'au mouvement associatif, privé de son élite. C'est pourquoi le pouvoir des fédérations doit continuer à s'exercer sur le secteur professionnel de leur discipline, sous réserve d'accroître la responsabilité, l'ouverture et le contrôle de ces fédérations et de prévoir avec précision les domaines dans lesquels une partie de ces pouvoirs peut être déléguée. Seule une restructuration fondamentale du "système sportif français" permettra de répondre à la question que pose, avec de plus en plus d'acuité, l'actualité nationale et internationale : "A qui appartient le sport ?".

3) L'argent peut corrompre le sport et lui faire en même temps cruellement défaut. C'est donc essentiellement un problème de bon usage et de répartition. Mais c'est aussi un problème de transparence et de volonté politique. L'engagement financier indispensable de l'Etat sous ses différentes formes, gage d'équité et de reconnaissance, ainsi que les ressources produites par l'activité sportive elle-même, doivent impérativement servir le sport. Il est urgent que toutes ces questions soient appréhendées, en tenant compte des besoins de chacun et des débordements de quelques-uns.

4) Rien finalement ne sera réalisé en dehors d'une concertation courageuse de tous ceux qui contribuent à l'épanouissement des hommes à travers ces activités physiques et sportives. Des organes d'échanges et de propositions doivent être envisagés, là encore, au plus haut niveau, mais aussi dans les quartiers, les communes, les départements et les régions.

TOUT CE QUI ADHÈRE AU SPORT MÉRITE D'ÊTRE PARTIE PRENANTE DU SPORT.

LE RELAIS :

DES ASSISES LOCALES

Le mouvement des Assises Nationales du Sport, né à Montpellier il y a un an, a tenu à MARLY-le-ROI un important séminaire au cours duquel ont été fixés ses objectifs prioritaires.

Une décision essentielle a été prise : celle de mettre en place, partout en France, des espaces de réflexion et de proposition destinés à enraceriner le mouvement et à mieux appréhender les problèmes de la base. Ces problèmes ont trait notamment aux formations, aux équipements et au financement.

Nous encourageons donc la tenue d'Assises locales ou régionales traitant des difficultés spécifiquement locales ou de toutes informations à ceux qui souhaitent tirer avantage des propositions élaborées à ces divers niveaux régionaux ou locaux.

Sur six questions majeures, émergées des débats de MONTPELLIER, le C.N.A.P.S. s'engage à présenter et à défendre devant l'opinion publique les options suivantes :

1. LA CONCERTATION

Il apparaît nécessaire de créer tant à l'échelon régional que national des instances de concertation ouvertes à tous ceux qui contribuent au développement et à l'animation du sport. (Réflexion en cours d'élaboration pour l'établissement d'un texte de base)

2. L'ETHIQUE

Face aux menaces que font peser sur l'image et la crédibilité du sport des intérêts étrangers à celui-ci, il est nécessaire de mieux protéger l'éthique sportive, en préconisant notamment la création de Comités indépendants. (Texte de base à disposition comme support ou sujet à débat)

3. L'UNITE

Tout un champ de l'activité sportive (le haut niveau hyper-professionnalisé et l'activité de loisir) échappant de plus en plus au système associatif traditionnel, il est indispensable de réaffirmer l'unité du mouvement sportif, mais aussi d'examiner comment devra s'exercer à l'avenir l'autorité dans les différents secteurs du sport. (Texte de base à disposition comme support ou sujet à débat)

4. LES MEDIAS

Les relations entre les médias (écrits ou audiovisuels) et le sport méritent d'être clarifiées et régulées, dans le complet respect, notamment, du droit à l'information. (Texte de base à disposition comme support ou sujet à débat)

5. LA RECHERCHE

La politique de recherche sur le sport doit évoluer, après recensement et évaluation, vers la mise en place d'un organisme coordinateur, afin de faciliter les échanges et promouvoir la coopération (qui est déjà une réalité dans certains sports). (Réflexion en cours d'élaboration pour l'établissement d'un texte de base)

6. LES COLLECTIVITES LOCALES ET TERRITORIALES

Les relations entre les Collectivités Territoriales et le sport méritent d'être clarifiées et régulées, dans le plus parfait respect et droit à la pratique sportive par tous. (Réflexion en cours d'élaboration pour l'établissement d'un texte de base)

* Le mouvement des Assises a par ailleurs mis sur le chantier un groupe de réflexion sur la formation. Si vous avez des réflexions ou des propositions à nous transmettre sur ce thème comme pour les 6 précédents, vos contributions seront appréciées.

**Puisque l'Europe est une réalité depuis le 1er janvier, cette question intéresse de manière transversale les 6 thèmes énoncés précédemment, et la réflexion engagée sur le plan français devrait déborder rapidement au cadre européen et sur le plan international, par la multiplication d'échanges et de rencontres inter-communautés.

